

# Un journaliste africain assassiné : LA JUSTICE TACLE FRANCKEN

▶ Elle ordonne la libération d'un témoin clé qui, en escale à Bruxelles, demandant la protection de la Belgique, a été retenu illégalement, pendant trois mois, en centre fermé

▶ Selon nos informations, le parquet général de Bruxelles a ordonné au centre fermé Caricole (Steenokkerzeel) de libérer un ressortissant du Burkina Faso, témoin clé dans le dossier de l'assassinat en 1998 au Burkina du journaliste d'investigation Norbert Zongo.

Ce Burkinabè de 38 ans, Rodrigue Yameogo, estimant sa vie en danger, était retenu au Caricole depuis le 12 juillet, date à laquelle il avait fait escale à Brussels Airport pour demander la protection internationale. La Belgique a non seulement refusé, mais l'Office des étrangers l'a retenu pendant trois mois et demi, d'une façon que la justice, maintenant saisie de l'affaire, qualifie de contraire à la loi.

**POUR LA CHAMBRE DES** mises en accusation de Bruxelles, les services du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Theo Francken ont appliqué, depuis le 12 juillet, à Rodrigue Yameogo une mesure privative de liberté "non conforme à la loi".

Alors que l'assassinat par Ryad du journaliste Jamal Khashoggi soulève l'indignation du monde entier, la Belgique, dans une autre affaire d'assassinat

d'un journaliste, a retenu pendant 109 jours, dans un centre fermé, un témoin en danger. Ex-banquier à Ouagadougou, Rodrigue Yameogo affirme avoir été chargé par le frère du président de l'époque, Blaise Compaoré, de payer les assassins du journaliste dont le corps calciné fut re-

trouvé, avec trois autres, le 13 décembre 1998. Norbert Zongo enquêtait sur François Compaoré qu'il soupçonnait d'avoir fait assassiner son chauffeur.

La chambre du conseil de Bruxelles avait déjà taclé l'Office des étrangers, estimant que son dossier devait "au minimum répondre aux questions" que pose le cas de M. Yameogo.

**DANS L'ARRÊT** que *La DH* a pu lire, la chambre des mises en accusation en rajoute une solide couche. Pour elle, il y a dans le dossier de l'Office des étrangers des contre-vérités qui ont servi à maintenir illégalement Rodrigue Yameogo en centre fermé. Yameogo n'a pas essayé d'entrer en fraude en Belgique ni trompé les autorités sur ses véritables motifs. Et les prétendus risques de fuite allégués par l'OE étaient en réalité inexistantes.

Rodrigue Yameogo, entretemps transféré près d'Anvers, a pu quitter hier le centre fermé de Kapellen.

Contacté, le Burkinabè affirme se tenir à la disposition de la justice française qui pourrait avoir besoin de son témoignage (précisons qu'elle ne l'a jusqu'à présent pas sollicité).

**FRANÇOIS COMPAORÉ** est retenu en France depuis 2017. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris doit statuer prochainement sur la demande d'extradition de la justice burkinabaise. Celle-ci veut le juger pour les assassinats il y a vingt ans de Norbert Zongo et des trois personnes qui l'accompagnaient.

Gilbert Dupont